

Règlement des épreuves

Triathlon de Caen

Dimanche 07 septembre

2025



Sommaire

Préambule :	3
Article 1 : Programme	3
▪ Course 1	3
▪ Course 2	4
▪ Course 3	4
Article 2 : Conditions de participation	5
Article 3 : Inscriptions	5
Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait	5
Article 5 : Retrait du dossard	6
Article 6 : Horaires	6
Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo)	7
Article 8 : Équipes	7
Article 9 : Natation	8
Article 10 : Cyclisme	8
Article 11 : Course à Pied	9
Article 12 : Arrêt pour raison de santé	9
Article 13 : Pénalités	9
Article 14 : Chronométrage	9
Article 15 : Respect de l'environnement	9
Article 16 : Annulation - Modification	10
Article 17 : Mise en place des mesures d'hygiène	Erreur ! Signet non défini.
DROITS A L'IMAGE	10
ASSURANCE	10
ACCEPTATION DU REGLEMENT	11

Préambule :

Le Triathlon de Caen est organisé par l'association Caen Triathlon.

L'ensemble des épreuves se déroule conformément à la **réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon (édition 2025)**.

Les éléments ci-dessous constituent **des extraits** de cette réglementation, ainsi que des **dispositions spécifiques à la manifestation**. Ils ne se substituent en aucun cas au règlement complet de la F.F.TRI.

L'inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 1 : Programme

- **Course 1** : Triathlon XS. La course est ouverte à partir de la catégorie benjamin (2013 et avant) licenciés et non licenciés (400m de natation, 13km de vélo, 2,5km de CAP).

L'épreuve se déroule en **individuel**, avec **chronométrage officiel** et **classement**.

Le départ sera donné à **09h30**.

Le drafting est autorisé.

L'organisation se réserve le droit d'attribuer des **dossards préférentiels** à certains participants.

Natation

La partie natation se déroulera dans l'Orne, avec un départ situé au niveau du **pont de Vaucelles**.

Vélo

Le parcours vélo mesure **13 km**, composé de **deux allers-retours de 6,5 km** sur la route de Louvigny.

La route sera fermée à la circulation.

- **Vélos autorisés** : vélos de route, VTC, VTT
- **Vélos interdits** : vélos de contre-la-montre (CLM)
- **Accessoires interdits** : prolongateurs (quelle que soit leur taille), roues pleines ou à bâtons
- **Roues autorisées** : uniquement les roues à rayons avec un **minimum de 20 rayons**
- **Casque obligatoire** : port d'un casque de cyclisme rigide, conforme aux normes de sécurité en vigueur en France

Course à pied

La course à pied consiste en une **boucle de 2,5 km** autour de la Prairie de Caen.

- **Course 2** : Le Duathlon des mini kid's et des kid's. Réservé aux mini-poussins, poussins, pupilles et benjamins licenciés et non licenciés.

Mini-poussins et poussins (nés entre 2016 et 2019) :

- 250 mètres de course à pied
- 1 km de vélo
- 250 mètres de course à pied

Pupilles/benjamins (nés entre 2012 et 2015) :

- 500 mètres de course à pied
- 2 km de vélo
- 500 mètres de course à pied

Les départs seront donnés respectivement à **11h00** (mini-poussins/poussins) et à **11h15** (pupilles/benjamins).
Les courses sont **réalisées individuellement**.

Le port du casque rigide homologué est obligatoire, conformément aux normes de sécurité en vigueur en France.

Le VTT est obligatoire pour toutes les catégories enfants.

- **Course 3** : Triathlon S CLM, (Contre La Montre par équipe). Ouvert à partir de la catégorie cadette (2009 et avant) pour les licenciés et non licenciés. (750m de natation, 20km de vélo, 5km de CAP).

L'épreuve se réalise en équipe de 3 à 5 concurrents. Elle fera l'objet d'un chronométrage officiel et donnera lieu à un classement.

Le premier départ sera donné à 13h30 pour la première équipe. Les équipes suivantes s'élanceront ensuite à intervalles réguliers.

Le drafting sur une autre équipe est strictement interdit.

Natation

L'épreuve de natation se déroule dans l'Orne, avec un départ et une arrivée situés au niveau du Cours Koenig. Le parcours consiste en une boucle de 750 mètres, matérialisée par des bouées, allant jusqu'au pont de Vaucelles.

Vélo

Le parcours cycliste se compose de **trois allers-retours de 6,5 km** sur la route de Louvigny.

La route sera **fermée à la circulation** pendant l'épreuve.

Sont autorisés : **vélos de route, vélos de contre-la-montre (chrono), VTC et VTT.**

Le port du casque rigide homologué est obligatoire, conformément aux normes de sécurité en vigueur en France.

Course à pied

L'épreuve pédestre se compose de **deux boucles de 2,5 km**, autour de la Prairie de Caen.

Article 2 : Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes :

- À tous les licenciés F.F.TRI, **de la catégorie Benjamin (inclus)** à Vétéran, titulaires d'une **licence fédérale valide pour la saison 2025**
- Aux non-licenciés, sous réserve de l'acquisition d'un **pass journée** spécifique à l'épreuve (à souscrire via **Klikego**)

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires sur la plateforme Klikego.

Les pièces suivantes doivent être fournies :

- Le numéro de licence pour les licenciés F.F.TRI
- Le règlement des frais d'engagement
- Le paiement du pass journée pour chaque participant non licencié

Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 5 : Récompenses

Seront récompensés les 1, 2 et 3 de chaque catégorie cités ci-dessous hommes et femmes.

Triathlon XS	Duathlon mini kid's	Duathlon kid's	Triathlon S CLM
Benjamins	Mini-poussins	Pupilles	Femmes
Minimes	Poussins	Benjamins	Mixtes
Cadets			Hommes
Juniors			Challenge entreprise
Séniors			
Masters			
Non licenciés			

Article 6 : Horaires

	Retrait des dossards	Ouverture du parc à vélo	Briefing	Départ	Podium (remise des récompenses)
Course 1 Triathlon XS	07h30-09h	08h15-09h15	09h15	09h30	10h30
Course 2 Duathlon des kid's	08h-10h30	10h30-10h45	10h55	11h & 11h15	11h45
Course 3 Triathlon CLM par équipe	07h30-13h	12h00-13h15	13h15	13h30	17h30-18h

Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo).

Le parc à vélo est accessible :

- **Sur présentation** à l'entrée de l'aire de transition, casque **porté sur la tête** et jugulaire **serrée**.
- **Sur présentation** de votre dossard avec les 3 points d'attaches et de tout votre équipement pour la course.
- **Après vérification** de votre équipement par les arbitres et en équipe.
- Par un accès situé **après le village** (au milieu du cours Koenig) et uniquement **sur autorisation des bénévoles**.

Attention : il est interdit de traverser la route tant que des vélos sont encore en course.

Le déplacement à vélo est **interdit dans l'aire de transition** (parc à vélo).

Une zone de rangement sera mise à disposition **à l'intérieur de l'aire de transition** pour déposer les affaires non indispensables à la course (sacs, caisses, etc.), afin de limiter au maximum le matériel à proximité des vélos.

Article 8 : Équipes

Triathlon S par équipe

Le triathlon S en contre-la-montre se court en équipe de **3 à 5 triathlètes**.

L'équipe doit se présenter **complète à chaque transition** pour pouvoir poursuivre la course.

Si un athlète est manquant et que l'équipe choisit de ne pas l'attendre, cet athlète ne pourra pas continuer l'épreuve.

Les membres d'une même équipe doivent être **identifiables durant la partie cycliste et la course à pied**, notamment grâce à des tenues assorties (code couleur, t-shirts identiques, etc.).

Pour prendre le départ en équipe mixte, celle-ci doit obligatoirement comporter **au moins un homme et une femme** au départ.

Pour le classement, une personne de chaque sexe doit figurer parmi les membres qui franchissent la ligne d'arrivée en même temps.

- Si seuls **3 hommes** arrivent ensemble, l'équipe sera classée dans la catégorie masculine.
- Si seules **3 femmes** arrivent ensemble, l'équipe sera malgré tout classée en catégorie mixte.

Article 9 : Natation

Le port de la combinaison de natation est **obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C**.

Le port de la combinaison est **interdit si la température de l'eau dépasse 24°C**.

Le port du **bonnet de bain est obligatoire**. L'organisateur ne fournira pas de bonnet.

L'utilisation de **gants, palmes, tubas ou chaussons est interdite**.

Les concurrents doivent impérativement suivre le parcours **balisé par les bouées**, sous peine de disqualification.

La navigation ne sera pas fermée sur l'Orne ; merci de respecter scrupuleusement le parcours et les bénévoles sur les Canoë pour ne pas gêner la circulation fluviale.

Article 10 : Cyclisme

La course cycliste se déroule sur une route **fermée à la circulation**.

Cependant, l'organisation se réserve le droit de modifier cette disposition si des circonstances extérieures l'exigent.

Le **code de la route doit impérativement être respecté**, sous peine de disqualification.

Les concurrents doivent faire preuve d'une **prudence particulière aux abords des rétrécissements et des virages**.

Le port d'un **casque à coque rigide** est obligatoire.

Il doit être **mis avant de prendre son vélo**, avec la jugulaire serrée, et ne peut être ôté qu'après avoir rangé le vélo.

La circulation dans le parc à vélo se fait **impérativement à pied**.

Toute forme d'aide extérieure, autre que celle de l'organisation, est **interdite**.

Le dossard doit être **porté dans le dos**, fixé par au moins **trois points d'attache**.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard, il est donc indispensable d'être équipé d'une **ceinture porte-dossard**.

Règles spécifiques au matériel

- Pour la course 1 (triathlon XS), les **prolongateurs sont interdits, quelle que soit leur taille**.
- Les roues à rayons doivent comporter un **minimum de 20 rayons**.
- Les roues pleines ou à bâtons sont **interdites**.
- Toutes les extrémités en protubérance (embouts de guidon, sur-guidon, extrémités de câbles, etc.) doivent être **protégées**.

Article 11 : Course à Pied

Le dossard doit être **porté à l'avant**, fixé par au moins **trois points d'attache**.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard ; il est donc nécessaire d'être équipé d'une **ceinture porte-dossard**.

Il est **interdit de courir torse nu**.

Le balisage et les consignes des bénévoles présents sur le parcours doivent être **strictement respectés**, sous peine de disqualification.

Un ravitaillement sera mis à disposition par les organisateurs sur le parcours pédestre

Article 12 : Arrêt pour raison de santé

Tout membre de l'organisation, bénévole, médecin, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

Article 13 : Pénalités

Les procédures exactes sont décrites dans le règlement de la F.F.TRI.

Si vous écoutez d'une pénalité, le temps sera ajouté à votre temps final (30s sur le XS / 1min sur le S)

Article 14 : Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve sera réalisé par la société Breizh Chrono. Les résultats seront en ligne dès l'arrivée du concurrent sur le site du prestataire. Les puces fournies dans le sac de course devront être disposées à la cheville gauche du concurrent. La puce devra être restituée dès la sortie du parc à vélo lors de la récupération du matériel par le concurrent. Toute puce non rendue sera facturée 20 € au concurrent en faute.

Article 15 : Respect de l'environnement

Sur la partie cycliste, il est **formellement interdit de jeter, même accidentellement, tout objet** (gels énergétiques, emballages, boissons, etc.) sur la route ou dans la nature.

En cas de perte d'un objet, le concurrent doit **s'arrêter, revenir en arrière sans gêner les autres participants** afin de récupérer ce qui a été laissé tomber.

Sur la partie pédestre, des **zones de propreté** seront aménagées au niveau du point de ravitaillement. Tout manquement à cette règle entraînera une **pénalité disciplinaire**.

Article 16 : Annulation - Modification

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

En cas de mauvaise qualité de l'eau, et pour garantir la sécurité des participants, l'épreuve de natation sera annulée et le triathlon deviendra un duathlon.

Si l'événement doit être annulé en raison de conditions météorologiques exceptionnelles, indépendamment de la volonté de l'organisateur, les participants se verront proposer soit un remboursement partiel, soit la possibilité de faire don de l'intégralité de leur inscription à l'association organisatrice.

DROITS A L'IMAGE :

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au triathlon de Caen et aux autres manifestations, sur tout support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant **nom, prénom et adresse**.

ASSURANCE

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou de non-respect des consignes des organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en RESPONSABILITE CIVILE par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférents à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile.

Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou à la suite d'un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.